



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : CHS Maison-Blanche, 129 rue d'Avron, 75020 Paris

tél : 01 44 64 34 50 – e-mail : secretariat@c-mh.org

Président : Dr N Skurnik, CHS Maison-Blanche, 129 rue d'Avron, 75020 Paris ; tél : 01 44 64 34 50 ; mël : nskurnik@yahoo.fr

Vice-présidents : Prs P Arnaud (SNPHPU), J.G. Gobert (FNSPBHU), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPAH),

Secrétaire général : Dr R. Couderc, Paris

Secrétaires Adjointes : Dr P. Théron, Paris, Dr J.P. Garnier, Paris

Trésorière : Dr S. Peron, Argenteuil

Trésorière adjointe : Dr C Santos, Epinay-sur-Orge

Délégués nationaux : Dr J-C Paquet, Longjumeau, Dr D. Thèvenin, Lens, Pr D Valeyre, Bobigny

Délégués contentieux : Dr O Henry, Paris, Dr S Bourcet, Toulon

Président d'Honneur : Dr F Aubart

CMLHUU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers et
hospitalo-universitaires)

Président : P. Chariot

Tel : 01 48 02 65 08

e-mail : patrick.chariot@ivr.aphp.fr

FNSPBHU

(Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens
Biologistes Hospitaliers et Universitaires)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 53 73 96 16 / 06 82 23 35 66

e-mail : jeangerard.gobert@gmail.com

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : B. Lenot

Tel : 02 96 01 70 55

e-mail : bernard.lenot@orange.fr

SGHP

(Syndicat de Gériatrie des Hôpitaux de Paris)

Président : O. Henry

Tel : 01 45 95 82 04

e-mail : olivier.henry@erx.aphp.fr

SMH

(Syndicat de Médecine Hospitalière)

Président : J.-P. Derenne

Tel : 01 42 17 60 60

e-mail : jean-philippe.derenne@psl.aphp.fr

SNCACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : jfdilhas@voila.fr

SNGC

(Syndicat National de Gériatrie Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : invetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins Réanimateurs
des Hôpitaux Publics)

Président : D. Thevenin

Tel : 03 21 69 13 80

e-mail : dthevenin@ch-lens.fr

SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens Praticiens
Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires)

Président : M. Guizard

Tel : 01 40 25 80 18

e-mail : guizard@snphpu@gmail.com

SPNH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : P. Laurent

Tel : 05 59 92 47 23

e-mail : philippe.laurent@ch-pau.fr

SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)

Président : F. Stierlé

Tel : 03 89 64 62 70

e-mail : stierle@ch-mulhouse.fr

SYNPAH

(Syndicat National des Praticiens Attachés
Hospitaliers)

Présidente : C. Azoulay-Fauconnier

Tel : 02 40 08 40 87

e-mail : claudine.azoulay@chu-nantes.fr

SMISP

(Syndicat des Médecins Inspecteurs en Santé Publique)

Président : C. Lahoute

Tel : 03 20 62 66 46

e-mail : christian.lahoute@ars.sante.fr

IDEPP

Membre associé

(InterSyndicale de Défense de la Psychiatrie Publique)

Président : S. Bourcet

Tel : 04 94 14 55 60

e-mail : Stephane.Bourcet@ch-toulon.fr

COMMUNIQUÉ de la CMH

Pour l'obtention d'une 5^{ème} plage horaire

La coordination médicale hospitalière (CMH), récemment auditionnés par la commission LE MENN, tient à rappeler l'importance d'une approche unique de l'organisation et de l'expression du travail médical à l'hôpital public.

La création d'une 5eme plage horaire journalière, proposée dans le rapport TOUPILLIER de 2011, respectant la loi européenne, limitant le travail hebdomadaire à 48h, est à ce titre fondamental.

Cette 5eme plage concernerait le travail du soir de 18h à 23h et permettrait de reconnaître à sa juste mesure le temps effectué lors d'une permanence de soins nocturne.

En contre-partie une planification journalière en plages offre une grande souplesse d'organisation y compris pour les disciplines dites à travail posté, mais de plus, elle permet la reconnaissance pour tous du travail hors soins :

-travail interne dans l'hôpital (participation à la vie collective de l'établissement)

-travail externe dans des missions d'enseignement et de recherche.

Ces éléments apparaissent comme fondamentaux quant à l'attractivité des carrières hospitalières, et l'engagement du praticien dans la vie de l'institution. Ainsi nombres d'actions peuvent être développées :

- Qualité des soins et des pratiques
- travail en équipe qui nécessite des temps de rencontre
- développement concerté d'une politique contractuelle individuelle et collective non marchande.

Ces aspects facilités par l'organisation du travail en 5 plages sont les déterminants capitaux du bien vivre son exercice professionnel pour les médecins des hôpitaux. La CMH appelle les autorités politiques et administratives à ouvrir le plus rapidement possible des discussions sur ce sujet et reconnaître ainsi la nécessité de concrétiser cette légitime mesure demandée par l'ensemble de la profession.

Contact presse : Docteur THEVENIN 06 60 18 56 35